

PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 26 Août 2024 Dossier affiché en mairie le 26 Août 2024	N° PC 068 376 24 J 0026
Par : Monsieur Gilles HESS Demeurant à : 18 rue du Millepertuis 68270 WITTENHEIM Pour : Construction d'une maison individuelle Sur un terrain sis à : 18 rue du Millepertuis Cadastré : 06 0177, 06 0178	Surface de plancher : 121,97 m ² Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis favorable d'ENEDIS - Agence Raccordement Electricité en date du 30/08/2024,

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne en date du 17/09/2024,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **accordée**.

Article 2 : Il est à rappeler que la puissance de raccordement pour laquelle la présente autorisation a été instruite au service ENEDIS, est de 12 kVA monophasé.

Article 3 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le titulaire de la présente autorisation doit, obligatoirement, informer la Mairie du commencement des travaux en effectuant une déclaration d'ouverture de chantier, et une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux dès l'achèvement des travaux.

Ces déclarations doivent être déposées en 2 exemplaires en Mairie ou adressées par pli recommandé avec accusé de réception, telles qu'elles sont prévues aux articles R. 424-16 et R. 462-1 du Code de l'Urbanisme (voir pièces annexées).

Fait à WITTENHEIM

Le 10 OCT. 2024

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

